



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-56326>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 24-56326

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Beaucaire (30)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marché public d'assurances pour le groupement de commandes composé de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Description : Marché public d'assurances. La présente mise en concurrence a pour objet le choix : -du (ou des) intermédiaire(s) d'assurances (Agent Général ou Courtier) qui sera(ont) chargé(s) du placement des contrats, de leur gestion et du règlement des sinistres ; -de la (ou des) société(s) d'assurances mutuelles ou à forme mutuelle sans intermédiaires qui couvrira(ont) les différents risques d'assurances des membres du groupement de commandes.

Identifiant de la procédure : 751abac1-4299-4a8f-ad07-211504bae716

Identifiant interne : 2023-024

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Assurance : Incendie Divers Dommages aux Biens

Description : Assurance : Incendie Divers Dommages aux Biens

Identifiant interne : 2023-024-01

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515100 Services d'assurance incendie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66515200 Services d'assurance de biens

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 100,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non

réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Assurance : Responsabilité Civile Générale

Description : Assurance : Responsabilité Civile Générale

Identifiant interne : 2023-024-02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516400 Services d'assurance responsabilité civile générale

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois

ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Assurance : Flotte automobile

Description : Assurance : Flotte automobile

Identifiant interne : 2023-024-03

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66516100 Services d'assurance responsabilité civile automobile

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 65,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Assurance : Risques statutaires

Description : Assurance : Risques statutaires

Identifiant interne : 2023-024-04

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512100 Services d'assurance accidents

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66512200 Services d'assurance maladie

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 425,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de

l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Assurance : Protection Juridique Générale

Description : Assurance : Protection Juridique Générale

Identifiant interne : 2023-024-05

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 7,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la

personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Assurance : Protection Juridique Pénales des Agents Territoriaux et des Elus ou des Administrateurs

Description : Assurance : Protection Juridique Pénales des Agents Territoriaux et des Elus ou des Administrateurs

Identifiant interne : 2023-024-06

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Assurance : Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions

Description : Assurance : Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions

Identifiant interne : 2023-024-07

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter

de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Assurance : Navigation

Description : Assurance : Navigation

Identifiant interne : 2023-024-08

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66514150 Services d'assurance de bateaux

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Nature et étendues des garanties

Description : Nature et étendues des garanties

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Description : Moyens de gestion du contrat et des sinistres

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de Justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché ; - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du Code de la Justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du Code de la Justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du Code de Justice administrative ; - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ; - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat ; - Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ; - Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 73,717 EUR

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL ASSURANCES SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-01

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur du résultat : 115,499 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-024-01

Titre : Assurance Incendie divers Dommages aux biens

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr/pa>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-02

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur du résultat : 25,574 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-024-02

Titre : Assurance Responsabilité civile générale

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL ASSURANCES SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-03

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur du résultat : 68,686 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-024-03

Titre : Assurance Flotte automobile

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SIACI SAINT HONORE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-04

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur du résultat : 513,102 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-023-04

Titre : Assurance Risques statutaires

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL ASSURANCES SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-05

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur du résultat : 7,824 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-023-05

Titre : Assurance Protection juridique générale

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SMACL ASSURANCES SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-06

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur du résultat : 5,660 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-024-06

Titre : Assurance Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus ou des administrateurs

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SARRE ET MOSELLE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-07

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur du résultat : 184 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-024-07

Titre : Assurance Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE-2023-024-08

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur du résultat : 635 EUR

L'offre a été classée

Place sur la liste des lauréats : 1

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-024-08

Titre : Assurance Navigation

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/12/2023

Date de conclusion du marché : 02/02/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Beaucaire (30)

Numéro d'enregistrement : 21300032600016

Adresse postale : Place Georges Clémenceau

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Adresse électronique : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr

Téléphone : +33 466591006

Télécopieur : +33 466593040

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://www.beaucaire.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché

Organisation qui exécute le paiement

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nîmes

Numéro d'enregistrement : 13000192800014

Adresse postale : 16 Avenue Feuchères CS 88010

Ville : NIMES

Code postal : 30941

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Téléphone : +33 466273700

Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SMACL ASSURANCES SA

Numéro d'enregistrement : 83381722400029

Adresse postale : 141 Avenue Salvador Allende

Ville : NIORT

Code postal : 79031

Subdivision pays (NUTS) : Deux-Sèvres (FRI33)

Pays : France

Adresse électronique : pmdemat@smacl.fr

Téléphone : +33 549325656

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0003, LOT-0005, LOT-0006

8.1 ORG-0005

Nom officiel : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES

Numéro d'enregistrement : 34153981500017

Adresse postale : Tour CB21 16 Place de l'Iris

Ville : PARIS LA DEFENSE

Code postal : 92040

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : assurances@pnas.fr

Téléphone : +33 153207400

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0008

8.1 ORG-0006

Nom officiel : SIACI SAINT HONORE

Numéro d'enregistrement : 57205993900122

Adresse postale : 39 Rue Mstislav Rostropovitch

Ville : PARIS

Code postal : 75017

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : S2HMarchesPublics@s2hgroup.com

Téléphone : +33 144208819

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

8.1 ORG-0007

Nom officiel : SARRE ET MOSELLE

Numéro d'enregistrement : 30157314300023

Adresse postale : 17 Avenue Poincaré

Ville : SARREBOURG

Code postal : 57400

Subdivision pays (NUTS) : Moselle (FRF33)

Pays : France

Adresse électronique : courrier@sarre-moselle.com

Téléphone : +33 387033248

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 7957437e-870d-4e82-9e78-156f0309a361 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 15/05/2024 à 09:28

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/05/2024